

Présence socialiste au Pays de Commercy

Décembre 2016

Édito : Une intercommunalité, pourquoi faire ?

C'est fait. Sur proposition du préfet, les conseils municipaux et les communautés de communes du Val des couleurs, de Void et du Pays de Commercy, dans leur majorité, ont voté la fusion des trois intercommunalités. Au premier janvier 2017, donc, il n'existera plus qu'une seule communauté regroupant 54 communes, de Vadonville au nord jusqu'à Brixey-aux-Chanoines au sud soit 23 500 habitants.

Nous avons toujours porté ce projet et nous nous réjouissons de son aboutissement. En effet, en Meuse, nos trois territoires n'en font qu'un. Ils sont fortement liés aux bassins de Toul et Nancy.

Par sa taille et le nombre de ses habitants, cette nouvelle structure a les dimensions pour peser tant au niveau du département que de son bassin de vie. Elle l'a également pour mener des projets et saisir les opportunités qui se présenteront à elle.

Parce que c'est bien cette question qui est à présent posée : quel projet pour ce territoire ? Pour certains, cela se résume à deux mots : "moi président". Avec les manœuvres plus ou moins

avouables censées servir ce seul objectif. Pour nous, élus responsables, il est important d'exposer en quoi cette fusion est une opportunité et le projet que nous voulons y porter.

Une communauté inclusive et participative.

D'abord, vu les pratiques actuelles, il est important de rappeler que c'est l'assemblée communautaire et les commissions qui discutent et prennent les décisions, pas le seul président. Au-delà, il est important de montrer que l'intercommunalité, ce n'est pas tous les projets pour la ville et des miettes pour les autres. Puis il faut favoriser une appropriation commune de ce nouveau territoire. Tant par les conseillers que par la population. Les maires et conseils municipaux de toutes les communes doivent se sentir responsables, participants et relais. Enfin, les projets importants doivent être menés en lien avec la population et les acteurs du territoire : entreprises, associations, syndicats...

Des projets qui unifient le territoire.

L'intérêt de l'intercommunalité, c'est de faire mieux ensemble que chacun

séparément. Cela concerne bien évidemment les compétences actuelles des trois Codecom : développement économique, écoles primaires, certains travaux publics... Mais il sera intéressant de partager d'autres dossiers : quel projet avec les associations, quel projet touristique, quelle aide sociale... Plus loin, chacun doit-il continuer à créer séparément des lotissements dont certains restent vides ou peut-on réfléchir ensemble sur les projets à soutenir ? Peut-on favoriser des implantations et maintiens de commerces et de services dans les communes rurales ? Peut-on réfléchir à la mobilité ? Peut-on utiliser cette nouvelle structure pour développer l'activité locale, les circuits courts ? À l'école par exemple en consommant bio et local dans les cantines...

Les sujets sont nombreux et nous regrettons qu'en cette fin d'année, à la veille de la fusion, les trois présidents n'aient pas su, ou pas voulu, entamer ces réflexions.

Olivier Guckert
Conseiller municipal

BREVES

Vent contraire sur les éoliennes

Il nous paraît intéressant d'étudier toutes propositions susceptibles de diminuer notre dépendance au nucléaire. L'éolien en fait partie. Cependant, une fois de plus nous sommes en désaccord avec la méthode utilisée. Où sont les études des différents sites, où sont les études d'autres promoteurs ? Pas de mise en concurrence : y aurait-il des privilégiés ?

Un tel projet ne doit pas être uniquement un projet communal, mais un

projet territorial, en coopération intercommunale.

Le débat s'annonce, et nous demandons donc un appel à projets ouvert, étudié en transparence.

CMI

Nous nous félicitons de voir se concrétiser l'implantation de CMI à Commercy. Rappelons que **dès 2013**, Bernard Muller, alors président, rencontrait les dirigeants du groupe pour envisager cette implantation.

Quartier des capucins

Le lotissement des capucins est en chantier, initié par l'ancienne municipalité. Nous regrettons de le voir aujourd'hui sortir de terre avec des **ambitions durables et urbaines revues à la baisse**.

Centre-ville : drôle de hiérarchie des interventions publiques

C'est unanime au conseil municipal depuis 40 ans : la vocation de l'ancien central téléphonique est la destruction, pour augmenter le nombre de places

de parking disponibles, nécessaire aux commerces et services et débarrasser l'arrière du château de cette verrue.

Aujourd'hui, un étage est à vendre et le maire refuse d'annoncer que la ville fera valoir son droit de préemption.

Dusse-t-elle attendre que le second étage soit libre pour le démolir. Et si une activité s'installe, avec une dizaine de voitures ? Il s'en fout !

Pendant ce temps, l'argent des contribuables finance un restaurant privé

qui bouscule les efforts des restaurateurs du centre-ville.

Étrange hiérarchie des interventions publiques...

Transports scolaires : pompier pyromane

07 juillet, début des vacances d'été. Le conseil départemental vote une hausse fulgurante du prix de la carte des transports scolaires en faisant passer le tarif de 31€ à 85€ pour 1 enfant, et de 52€ à 145€ à partir de 2 enfants, soit plus 274%. Cette hausse est soit disant liée au transfert, dès le 1 janvier 2017, de la compétence des transports scolaires à la nouvelle région. Or, les transports scolaires restent gratuits en Meurthe et Moselle. Rappelons ici que la gratuité des transports scolaires faisait partie du programme des listes de gauche aux dernières élections régionales : cela allait dans le sens de l'égalité des chances de nos enfants. De plus, c'est aussi une marque de solidarité entre les familles rurales et urbaines qui n'ont pas besoin, elles, d'utiliser les transports et qui n'en subissent pas les contraintes.

Le 21 septembre, lors du conseil communautaire, la Codecom votait à

l'unanimité la prise en charge cette hausse, (28000€ budgétés), afin de ne pas accroître le coût pour les familles.

Que penser de cette attitude ? D'un côté M. VAUTRIN, conseiller départemental, met le feu en participant au vote de cette augmentation à Bar-le-Duc. De l'autre M.VAUTRIN, président, joue les pompiers en faisant porter cette hausse par le budget de la Codecom.

En agissant ainsi, un déséquilibre entre les intercommunalités se crée au sein même de notre département. En effet, toutes les Codecom n'ont pas pu ou voulu voter cette compensation.

Il eut été plus simple et cohérent de voter contre cette hausse au Conseil Départemental.

Que penser des conséquences de ce genre de décision sur la future intercommunalité, sachant que les Codecom de Void et du Val des couleurs ne

se sont pas substituées au Département ?

Que se passera-t-il lorsqu'un élève résidant à Vadonville déménagera pour aller habiter à Void ? Devra-t-il s'acquitter de cette hausse alors qu'il sera toujours habitant de la nouvelle Codecom ?

Drôle de conception d'équité lorsque l'on sait que M.VAUTRIN présentera sa candidature à la présidence de la future intercommunalité !

Par cette décision, le conseil départemental s'est constitué une cagnotte de 1,7 millions € ! La section socialiste du pays de Commercy soutient 'la demande de remboursement' aux familles exprimée par une fédération de parents d'élèves.

Christophe Jerzak
Conseiller municipal

Piscine, on touche le fond

Une piscine est un des éléments importants lorsqu'on choisit où habiter. Espace d'activité, de jeu, de sport et de pédagogie c'est un équipement important pour les citoyens, les écoles et les associations. Bâtie dans les années 70, la nôtre vieillit mal et son déficit (environ 250 000 €/an) est supporté par les seuls Commerciens.

Les élus communautaires semblent prêts à reconnaître l'intérêt d'un projet et à partager l'investissement et le déficit de fonctionnement.

Ce projet a des points positifs. Six lignes d'eau permettent de conjuguer l'activité associative et les entrées publiques. Les toboggans rendent la fréquentation ludique. Mais il y eut d'abord le refus

d'étudier la réhabilitation – agrandissement de la piscine existante. Une réhabilitation peut coûter plusieurs millions de moins qu'une construction neuve. Et l'espace bien-être (pardon, wellness) qui représente une part non négligeable de l'investissement et du déficit d'exploitation était-il indispensable ? Nos questionnements n'ont pas ébranlé la conviction des autres conseillers.

Enfin, un projet de cette importance (un million d'€ par an : Remboursement + charges résiduelles) peut-il être décidé par les seuls élus de la communauté de commune du pays de Commercy ? La consultation des deux autres Codecom nous a été refusée. Le conseil de juin fut agité. Nous y avons

obtenu que le projet ne soit lancé que début 2017, après la fusion. **La nouvelle équipe devra donc le soumettre au vote du nouveau conseil. Ce n'est qu'à cette condition que nous avons voté la poursuite du projet.** En regrettant cette précipitation.

Ce que nous aurions fait :

- mener une étude sérieuse de la pertinence de l'espace Wellness,
- consulter des Codecom voisines,
- réunir un groupe de travail citoyen sur les attentes vis à vis d'une piscine,
- prendre le temps de traiter ce dossier,
- étudier la reconfiguration de la piscine actuelle.

